

des Princes &c. Mai 1739. 335

Privileges auxquels ils ont droit par les Traités & par le Droit des Gens.

Le Roi a fait la Réponse suivante à cette Adresse.

MY LORDS,

JE vous remercie de cette fidèle Adresse & des justes sentimens que vous témoignez de mes soins pour le véritable interet de mon Peuple. Vous pouvez être assurés que je prens fortement à cœur l'honneur de ma Couronne & le Bien de mes Royaumes ; & que de mon côté je ne négligerai rien pour assurer à mes Sujets la pleine jouissance de leur Navigation & Commerce, ainsi que de leurs autres droits incontestables.

Les Seigneurs qui parlerent contre l'Adresse qu'on vient de rapporter, étoient au nombre de 46. : Entr'autres choses, ils insinüerent qu'une guerre ouverte avec l'Espagne seroit plus salutaire que la Convention faite avec cette Couronne, & depuis ils ont remis contre l'Adresse la Protestation que voici.

Nous les Lords protestans croyons que la résolution de la Chambre prise sous le spécieux prétexte d'une respectueuse Adresse au Roi, comprend une approbation de la Convention conclüe au Pardo le 14. Janvier dernier, ce que nous regarderions comme un compliment fatal, si le Roi en inferoit que cette Convention est conforme au sentiment & à l'attente de la Nation, d'autant que cette résolution bien loin de rendre plus efficace l'Adresse de l'année dernière, semble au contraire l'affoiblir, puisqu'on y passe cette partie, où il est déclaré que la visite des Vaisseaux sous prétexte qu'ils ont des marchandises de contrebande à bord, est une